

[Afficher cet e-mail dans votre navigateur](#)



NEWSLETTER HIVER 11/2023

PROMOTION DE LA QUALITÉ DES OFFRES HIVERNALES

Mesdames, Messieurs,

Pour bien aborder la saison hivernale 2023-2024, nous vous informons dans la présente newsletter au sujet de divers aspects de la signalisation, mais aussi de l'excursion technique d'hiver nationale ainsi que du projet de réseau de base pour la randonnée hivernale.

[Um diese Mail auf Deutsch zu lesen, klicken Sie bitte hier.](#)

WEBINAIRE D'HIVER : UNE PREMIÈRE RÉUSSIE

La première édition du webinaire d'hiver s'est conclue sur un bilan positif, avec quelque 55 spectatrices et spectateurs connectés sur la plateforme. Nous vous remercions chaleureusement de votre intérêt et de votre participation. Vous avez manqué l'événement ? Aucun problème, vous pouvez visionner à tout moment la présentation et/ou l'enregistrement.

VERS L'ENREGISTREMENT / PRÉSENTATION

EXCURSION TECHNIQUE D'HIVER NATIONALE (ÉVÉNEMENT 2024)

Parallèlement au webinaire nous organiserons pour la première fois une excursion technique d'hiver nationale sur une journée en janvier 2024. Cet événement s'adresse principalement aux personnes responsables de la signalisation des chemins de randonnée hivernale et des itinéraires de raquettes à neige. Vous trouverez de plus amples informations en temps utile sur notre site Internet.

Date : 16 janvier 2024

Lieu : Marbachegg

Langue : d/f (interprétation simultanée)

Participation : gratuite, remontée mécanique et repas inclus

Inscription : jusqu'au 01.12.2023 (places limitées)

SITE INTERNET / INSCRIPTION

RÉSEAU DE BASE NATIONAL POUR LA RANDONNÉE HIVERNALE : PUBLICATION SUR SWISSTOPO DE VOS CHEMINS DE RANDONNÉE HIVERNALE ET ITINÉRAIRES DE RAQUETTES À NEIGE

À compter de la saison hivernale 2024-2025, tous les chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige balisés en Suisse devraient être publiés sous forme de cartes sur le géoportail fédéral (swisstopo), avec divers attributs.

Suisse Rando a procédé à leur saisie initiale dans l'application métier pour la mobilité douce, en collaboration et d'entente avec les responsables des offres hivernales. Suisse Rando prendra contact avec les instances concernées en temps utile.

À l'issue de ce processus, les chemins et itinéraires ne seront considérés comme publiables que s'ils respectent certaines **exigences**.

L'équipe de projet répond volontiers aux questions que vous pourriez d'ores et déjà vous poser : hiver@suisse-rando.ch

Publié depuis la semaine dernière, **le réseau de base pour le ski de fond** illustre bien ce à quoi pourrait ressembler le réseau de base pour la randonnée hivernale.

Le réseau de base pour le ski de fond est le fruit d'une collaboration entre SuisseMobile, les organisations nationales de ski de fond Loipen Schweiz et Romandie Ski de fond, ainsi que les différents domaines de ski de fond. Il couvre actuellement près de 70 % des domaines et 80 % des pistes (2900 km). Les pistes et domaines manquants sont ajoutés petit à petit.



INSPECTION DE LA QUALITÉ (SUR DEMANDE, GRATUIT)

N'hésitez pas à prendre contact avec **Daniela Rommel** si vous souhaitez organiser une inspection et une évaluation communes de votre offre hivernale (sans engagement).

Cette démarche vise à améliorer la qualité de l'offre, à identifier/résoudre les éventuelles zones dangereuses, et à clarifier les questions de responsabilité.

« Toute fermeture doit toujours être signalée sur le terrain, au moins en plaçant un panneau bien visible à toutes les entrées du chemin ou de l'itinéraire. Ce dispositif peut être complété par une annonce, à savoir sur Internet, dans les locaux de l'office du tourisme, dans les stations de remontées mécaniques amont et aval, etc. »

Chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige, Guide pour la planification, la signalisation, la gestion et l'information

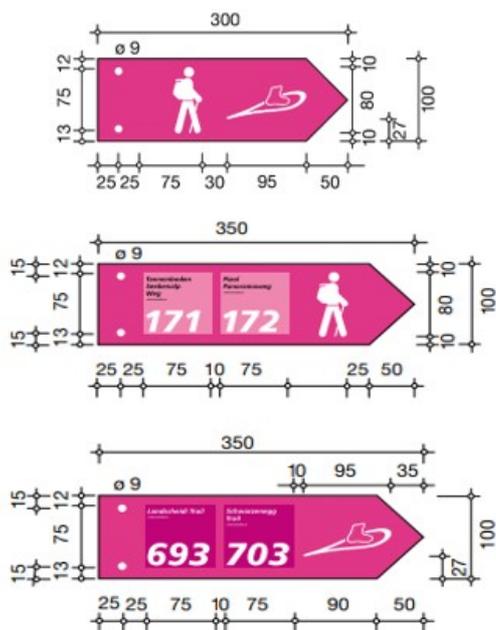


DANGER D'AVALANCHE : SIGNALISATION DES FERMETURES

Lorsqu'un danger d'avalanche nécessite la fermeture officielle de chemins de randonnée hivernale et/ou d'itinéraires de raquettes à neige, deux types de signalisation sont possibles en vertu des règles de la circulation routière et des directives SKUS.

À retenir : le panneau « Danger d'avalanches » constitue un signal de mise en garde. Pour des questions de responsabilité, il ne devrait être placé qu'en combinaison avec le panneau d'interdiction officiel.

EXTENSION DE LA SIGNALISATION



La signalisation rose actuelle a été complétée par des indicateurs de direction supplémentaires au cours de l'hiver dernier.

L'indicateur de direction avec deux pictogrammes (300 x 100 mm) est particulièrement judicieux dans les gares et les parkings lorsque la sortie de ces lieux constitue le point de départ de chemins de randonnée hivernale et d'itinéraires de raquettes à neige.

Un exemple d'utilisation pour l'indicateur de direction avec deux champs d'itinéraire (350 x 100 mm) figure dans la fiche d'information « **Aide-mémoire_Signalisation supplémentaire hiver** ».

Vous trouverez **ici** un récapitulatif des fabricants et fournisseurs de matériel de signalisation hivernale.

Vous pouvez également y consulter la signalisation hivernale existante sous forme de fichier .eps et partiellement sous forme de fichier .JPG.



SIGNALISATION EN CAS DE CROISEMENT AVEC DES INSTALLATIONS DE SPORTS D'HIVER

Il est indispensable de mettre en place une signalisation conforme aux **directives SKUS** lorsque des chemins de randonnée hivernale et des itinéraires de raquettes à neige traversent des pistes de ski.

Un croisement doit être indiqué tant aux piétons qu'aux skieurs et aux snowboarders au moyen du signal de danger « Croisement » (signal 7).

Sur la piste de ski, le signal 7d « Croisement avec chemin pédestre » peut être employé en combinaison avec le signal de danger au titre de complément et d'information.

En cas de croisement avec un télésiège, la situation de danger pour les usagers des chemins de randonnée hivernale et d'itinéraires de raquettes à neige doit être signalisée au moyen du signal de danger 7 (« Croisement ») et du signal 7a (« Croisement avec télésiège »). Si l'on traverse une piste de fond, le signal 7c (« Croisement avec piste de fond ») est requis.



SITUATION JURIDIQUE : PUBLICATION DE RANDONNÉES À RAQUETTES NON SIGNALISÉES

Il est en principe permis de proposer, dans des supports publicitaires et d'information (y c. les plans des pistes), des randonnées à raquettes qui ne sont ni signalisées, ni sécurisées sur le terrain. Une couleur spécifique doit cependant être employée sur la carte. La légende doit préciser que ces offres ne sont ni signalisées, ni sécurisées face aux dangers de la montagne, et que l'on s'y aventure donc à ses risques et périls. Le public cible de la publicité/l'information doit pouvoir reconnaître facilement qu'il s'agit d'une telle offre, et non de randonnées à raquettes « officielles », c.-à-d. signalisées et sécurisées.

Faute de mention correspondante, l'auteur de la carte assume un risque de responsabilité, tout comme l'exploitant de remontées mécaniques s'il publie la carte sur son site Internet ou la met lui-même à disposition dans ses stations. On recommande exploitants de remontées mécaniques de ne pas faire figurer de telles randonnées sur leurs tables panoramiques et d'orientation (cf. directives RMS no49).

Pour toute question d'ordre juridique, nous vous invitons à consulter notre **site Internet** ou à prendre contact avec **Daniela Rommel**.

BULLETIN D'ENNEIGEMENT DE SUISSE TOURISME

Le bulletin d'enneigement de Suisse Tourisme informe les amatrices et amateurs de sports d'hiver des conditions locales au jour le jour. On peut y consulter la praticabilité des différents chemins de randonnée hivernale et itinéraires de raquettes à neige (de SuisseMobile).

Les itinéraires doivent être rattachés à une station de sports d'hiver active et mis à jour quotidiennement (dans STnet ou via une interface partenaire). Ce statut est alors publié sur snow.myswitzerland.com et SuisseMobile.ch, ainsi que dans leurs apps. Le bulletin d'enneigement est par ailleurs fourni à une multitude d'autres vecteurs nationaux et internationaux (comme les médias, les services de météo et les services de voyages/d'information).

Pour toute question relative aux itinéraires SuisseMobile, veuillez-vous adresser à Christian Friker : christian.friker@schweizmobil.ch / 031 313 02 80

Vous trouverez [ici](#) les conditions relatives aux bulletins nationaux de sport d'hiver. Vous pouvez également prendre directement contact avec Suisse Tourisme : wispo@switzerland.com / 044 288 13 44

Je vous souhaite une bonne saison d'hiver avec beaucoup de neige. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions ou d'autres préoccupations.

Daniela Rommel

Cordialement,
Suisse Rando



PARTENAIRE PRINCIPALE



PARTENAIRE PRINCIPALE ET PARTENAIRE DE
TRANSPORT



PARTENAIRE POUR L'ÉQUIPEMENT OUTDOOR



PARTENAIRE POUR LES CHAUSSURES DE
RANDONNÉE

Copyright © 2023 - [Suisse Rando](#)

Vous recevez cette newsletter parce que vous vous y êtes inscrit-e auprès de Suisse Rando. Vous pouvez vous [désinscrire ici](#).

Notre adresse :

Suisse Rando, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne